



NOTE DE PRÉSENTATION

DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2022



SOMMAIRE

I. LE BUDGET PRINCIPAL 2022

A. LES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- a) Les charges à caractère général
- b) Les charges de personnel
- c) Les autres charges de gestion courante
- d) Les charges financières
- e) Les charges exceptionnelles et les atténuations de produits

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- a) Les produits des services, du domaine et ventes diverses
- b) Les impôts et taxes
- c) Les dotations, subventions et participations
- d) Les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels
- e) Les atténuations de charges

B. LES DEPENSES ET RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

C. LES AUTRES BUDGETS PRINCIPAUX

- a) BUDGET FUNERARIUM
- b) BUDGET DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS (SCIDS)

D. LES BUDGETS ANNEXES

- a) BUDGET ANNEXE ZONE DES « 100 JOURNAUX »
- b) BUDGET ANNEXE « ZONES INTERCOMMUNALES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES » (ZIIC)

II. ETAT DE LA DETTE DE LA CCPD

En préambule, il est rappelé qu'en vertu de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'article L. 2312-2 du même code s'applique aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale et précise que le vote des budgets se fait par chapitre. Pour les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que pour les départements et les régions, le vote peut se faire par nature ou par fonction. La jurisprudence constante du Conseil d'État n'exige pas qu'un vote formel intervienne sur chacun des chapitres ou articles du projet de budget soumis à l'assemblée (CE 18 mars 1994, Commune de Cestas).

Cette année, nous aurons à voter le Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et ses 2 Budgets Annexes ainsi que les Budgets principaux « Funérarium » et « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols ».

Lors de la séance plénière en date du 18 octobre 2018, il a été validé le principe de la transformation des Budgets Annexes « Funérarium » et « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » du Budget Principal, afin de les identifier non plus comme des Budgets Annexes rattachés, mais comme des budgets avec une autonomie financière simple.

Pour le Budget « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », il n'acquerra peut-être son autonomie financière que sur l'exercice budgétaire de 2023, en raison d'une trésorerie effective au 31 décembre 2021 qui n'était pas positive (les appels de fonds étaient faits mais les recettes non reçues).

Les budgets proposés au vote sont la stricte transcription, pour l'essentiel, des engagements que nous avons pris lors de la présentation de notre Débat d'Orientation Budgétaire en date du 17 février 2022 dernier.

I. LE BUDGET PRINCIPAL 2022

A. LES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	2 801 480,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	4 812 498,87
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 385 650,00	013 - Atténuations de charges	60 000,00
014 - Atténuations de produits	2 096 450,00	70 - Produits des services, du domaine	1 723 700,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 004 370,00	73 - Impôts et taxes	8 220 000,00
66 - Charges financières	150 000,00	74 - Dotations, subventions et participations	1 891 150,00
67 - Charges exceptionnelles	27 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	-
		76 - Produits financiers	2 400,00
		77 - Produits exceptionnels	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 464 950,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	16 709 748,87
023 - Virement à la section d'investissement	-		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	514 300,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	700,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	514 300,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	700,00
TOTAL DEPENSES	12 979 250,00	TOTAL RECETTES	16 710 448,87

(Vue synthétique par service)

BUDGET PRINCIPAL 2022		FONCT	
		DEP	REC
RH - TOUS SERVICES	5 613 410,00	313 500,00	
COMMANDE PUBLIQUE - TOUS SERVICES	11 400,00		
JURIDIQUE - TOUS SERVICES	96 800,00	-	
SECRETARIAT GENERAL / MOYENS GX - 020	902 030,00	3 000,00	
SERVICE INFORMATIQUE - TOUS SERVICES	251 670,00		
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES - 023 024	72 450,00		
POLE ENFANCE JEUNESSE - 421 422 423 252	817 580,00	1 984 000,00	
GENS DU VOYAGE - 524	33 400,00	10 000,00	
POLE FAMILIAL ET SOCIAL - CENTRE SOCIAL - 60	108 950,00	182 500,00	
RASED - ULIS - ADEF0 - 212 213 523	19 150,00		
PETITE ENFANCE RPE et MULTIACC - 64	284 850,00	247 850,00	
ORDURES MENAGERES - 812	1 658 200,00	1 608 200,00	
VOIRIES COMMUNAUTAIRES - 822	5 000,00		
STRE - ENVIRONNEMENT / DEPLACEMENTS - 830 815	212 100,00	94 800,00	
INTERVENTIONS ECONOMIQUES / INSERPRO - 90	113 460,00	-	
TOURISME - 95	18 050,00		
SOUS TOTAUX SERVICES	10 218 500,00	4 443 850,00	
<i>NA 01 - NON AFFECTE</i>	<i>2 246 450,00</i>	<i>12 265 898,87</i>	
<i>NA 01 - NON AFFECTE / prise en charge BA (ZIIC)</i>			
<i>6811 et 28xxx</i>	<i>514 300,00</i>		
<i>reprise SUBVT</i>		<i>700,00</i>	
<i>NA 01 - NON AFFECTE prêt équilibre</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	
<i>01 NA - S/Tot</i>	<i>2 760 750,00</i>	<i>12 266 598,87</i>	
RAR			
	12 979 250,00	16 710 448,87	

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les inscriptions tiennent compte des dépenses récurrentes et/ou prévisibles induites par les nouveaux sites et en tenant compte des aléas auxquels notre collectivité devrait faire face, comme fut le cas lors de ces deux dernières années.

En faisant preuve, autant que faire se peut de maintien rigoureux et d'optimisation des dépenses en matière de fonctionnement.

Le montant inscrit au chapitre 011 de **2.801.480 €**.

Les inscriptions tiennent compte de plusieurs éléments comme l'augmentation de dépenses incompressibles (fluides, carburants, entretien des petits électroménager, entretien des bâtiments vétustes, nettoyage des locaux, assurances, charges locatives ainsi que les maintenances afférentes aux nouveaux matériels acquis...).

Ajouté à cela, un certain nombre de dépenses induites par l'ouverture des nouveaux équipements et des services supplémentaires (France Services entre-autres), mais également de l'inscription des dépenses supplémentaires, comme :

- du petit matériel pour le service enfance jeunesse vétuste et/ou plus adaptés,
- des repas et fournitures éducatives supplémentaires au vu de l'augmentation de la fréquentation des accueils,
- un accompagnement pour la mise en œuvre du projet « épicerie solidaire »,
- de nouveaux ateliers sociaux visant à la culture pour tous,
- des campagnes publicitaires pour promouvoir notre territoire,
- une étude sur un portrait du territoire pour la valorisation de notre secteur économique,
- une révision du bassin de Boulouze (membrane, vidange, évacuations des boues).

A noter que sur ce chapitre interviennent des crédits à destination du personnel :

Au titre de la formation, à hauteur de 80.000 € dont 37.000 € pour des formations en cours. Pour 2022, sont envisagés principalement 1 BPJEPS, des BAfd et BAfa, une analyse de la pratique pour l'Enfance Jeunesse et les agents d'accueil, une formation incendie pour l'ensemble du personnel, une formation « décideur » et fiches de poste dématérialisées pour le service Ressources Humaines....

b) Les charges de personnel (chapitre 012)

L'inscription faite par le service des Ressources Humaines pour l'année 2022 est de **5.385.650 €.**

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- La revalorisation des carrières des catégorie C : l'indice majoré minimal de traitement est désormais de 343,
- La bonification d'1 an d'ancienneté de l'ensemble des agents titulaires de catégorie C,
- La prise d'échelon 2022, majorée à la suite de ladite bonification,
- La revalorisation du SMIC au 1er janvier 2022 de 0.9%,
- L'assurance du personnel pour : 210.000 €.

L'ensemble de ces éléments a entraîné, dès le 1^{er} janvier 2022, la prise de 830 points d'indice sur l'ensemble des agents. Pour rappel, il y a, au 1^{er} janvier 2022, 158 agents relevant de la catégorie C sur 184, soit 85.87% de la masse salariale. Cela engendre un coût chargé annuel pour la Collectivité de **73 000 €.**

- La sur cotisation patronale de 0.05% (CNFPT) pour financer la formation des apprentis, soit 1.500 €,
- La réévaluation du régime indemnitaire d'agents en position de direction à la suite de la réorganisation du Pôle Enfance Jeunesse en septembre 2021, soit 10.192 €,
- La valorisation de 11 dossiers pour un avancement de grade au 01/07/2022, (10 dossiers catégorie C, un dossier catégorie B) soit 7.080 €,
- Un fonctionnement normal du Pôle Enfance Jeunesse pour un coût de 3.223.500 € soit 86.874,93 € de plus que le réalisé 2021 (2,79% d'augmentation),
- Les recrutements suivants sont envisagés :
 - Un.e animateur.trice CLAS supplémentaire (0.2 ETP) : pour 2022, le besoin de renfort du CLAS reste d'actualité et concerne environ 20 à 30 élèves du territoire, dont 40% ne sont pas pris en charge, par manque de bénévoles et d'intervenants. Catégorie C : 7.000 €,
 - Un agent chargé du pilotage des opérations d'aménagement et de la maintenance des infrastructures communautaires à temps complet dans le

cadre d'emploi des techniciens territoriaux (ou contractuel) à hauteur de 25.000 € sur 2022 pour un recrutement envisagé à l'été.

- Un emploi contractuel pour le service communication à compter de septembre 2022 à la suite du départ d'une agente en « alternance » à hauteur de 14.000 €,
- Un technicien informatique (catégorie B) pour pallier la charge de travail actuelle et préparer un départ en retraite d'un agent en poste, à partir de juillet soit une prévision de crédits de 20.000 € sur 2022.

c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Reconduction de la somme de **113.000 €** pour l'année 2022, à laquelle s'ajoutent plus 6.260 € pour les cotisations afférentes.

Les crédits relatifs aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes sont maintenus au même niveau qu'en 2021, à savoir 5.000 €.

En ce qui concerne les gens du voyage, il a été inscrit la somme de 1.000 € pour des créances irrécouvrables éventuelles, suite à des problématiques de recouvrement pour une famille.

Concernant les participations, entre-autres aux syndicats, une augmentation est proposée, tenant compte de l'évolution des participations versées à hauteur de 1.754.450 € :

- 49.000 € aux syndicats de rivières,
- 2.400 € à la Fédération des centres sociaux (idem budget 2021),
- 10.000 € montant identique à 2021 pour la Mission Locale de DIJON,
- 500 € pour une subvention SASTI,
- 15.000 € pour subvention aide immobilier d'entreprise,
- 27.500 € au SCOT Dijonnais,
- 50 € pour l'adhésion à Côte d'Or tourisme (montant inchangé),
- 1.650.000 € pour le SMICTOM.

A noter que 106.960 € sont inscrits pour les hébergements des logiciel métiers, les licences, droits d'accès et anti-virus.

D'autre part, à la suite des conventionnements d'aide pour les réseaux RASED, une participation a été inscrite à hauteur de 7.700 € portant sur les exercices 2021 (solde) et 2022.

Pour ce chapitre 65, l'inscription budgétaire totale (en tenant compte des indemnités des élus), s'élève à **2.004.370 €**.

d) Les charges financières (chapitre 66)

Il est inscrit la somme de **150.000 €**, au titre des **charges financières** :

- 110.000 € au titre des intérêts des emprunts pour 2022
- 40.000 € au titre des ICNE pour 2022

e) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) et les atténuations de produits (chapitre 014)

Il est inscrit la somme de **27.000 €**, au titre des **charges exceptionnelles** :

- 23.000 € sont dédiés aux subventions versées au titre du FRT (Le dépôt des demandes liées au programme d'aide aux entreprises, en lien avec la Région étant terminé au 31 décembre 2021).
- 3.000 € pour les titres annulés (périscolaires ou pole familial)
- 1.000 € pour d'éventuels intérêts moratoires.

Les atténuations de produits sont constituées :

- des attributions de compensation, inchangées à hauteur de 1.859.100 €,
- du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) à hauteur de 182.350 € (inchangé par rapport à 2021),
- du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour une somme de 55.000 €, en augmentation par rapport au réalisé de 2021.

Inscription au chapitre 014 : un montant de **2.096.450 €**.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

a) Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Inscription au chapitre 70, de la somme de **1.723.700 €**.

Ce répartissant comme suit :

- Pour le service Enfance Jeunesse, inscription de la somme de 1.384.000 €

Il convient de noter que l'augmentation des effectifs, avec la tarification actuelle, produit près de 250.000 € de recettes supplémentaires.

La future tarification imposée par la CAF entrera en vigueur en septembre 2022, et n'impactera que 4 mois dans l'année. Bien que la hausse des effectifs devrait perdurer, la même somme est budgétisée afin de compenser l'éventuelle baisse des 4 mois.

En parallèle, un travail de fond va être entamé avec la Trésorerie et le Pôle Familial et Social afin de diminuer la somme des impayés, permettant ainsi, l'augmentation des recettes.

- Pour le service Centre Social du Pole Familial et Social, inscription de la somme de 23.000 €

En augmentation au vu des actions proposées par le service.

- Pour le service Gens du voyage, inscription de la somme de 10.000 €

Représentant les recettes à percevoir pour les emplacements et les consommations de fluides de l'Aire.

- Pour le service Ordures Ménagères, inscription de la somme de 8.200 €

Représentant la participation aux coûts des fluides et la taille de haie qui sont encore liés à des contrats et/ou marchés en lien avec la CCPD.

- Pour le service Petite Enfance, inscription de la somme de 40.000 €

Représentant la recette de la DSP (Délégation de Service Public) liée aux 2 multi accueils.

- Pour le service RH Ressources Humaines, inscription de la somme de 253.500 €

Représentant la recette attendue notamment du versement du budget SCIDS - Service Commun d'Instruction du Droit des Sols.

- Pour le service STRE - Service pour la Transition et la Résilience Ecologique, inscription de la somme de 5.000 €

Représentant la recette de la vente de tickets du transport à la demande « MOBIPLAINE ».

b) Les impôts et taxes

Pour le chapitre 73, inscription de la somme de **8.220.000 €**.

Les recettes inscrites, en matière de taxes foncières et habitation légèrement inférieures à l'exercice précédent.

Il n'est pas envisagé de hausse de taux de ces taxes pour l'année 2022.

L'effet de « bases » uniquement produira les recettes supplémentaires.

Les sommes inscrites pour chacune des taxes est basé sur la réalisation de l'exercice 2021, soit :

• TFB - TFNB -Taxes sur le foncier bâti et non bâti :	3.576.000 €,
• TH - Taxe Habitation, remplacée par la recette de fraction de la TVA :	2.120.000 €,
• CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :	750.000 €,
• IFER - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux :	76.000 €,
• TASCOM - TAxe sur les Surfaces COMmerciales :	98.000 €,
• TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	1.600.000 €.

c) Les dotations, subventions et participations

Pour le chapitre 74, inscription de la somme de **1.891.150 €**.

Ce répartissant comme suit :

- Pour le service Enfance Jeunesse, inscription de la somme de 600.000 €

Il convient de noter, pour ce service, le maintien de la somme budgétisée en 2021, dont une partie restante concerne 2020, d'où l'augmentation des recettes.

La Convention Territoriale Globale suivra le même type de prestations liées aux effectifs accueillis.

- Pour le service Centre Social du Pole Familial et Social, inscription de la somme de 159.500 €

Représentant les recettes attendues de la CAF pour l'animation collectif famille, l'animation globale, les dispositif CLAS, ainsi que les subventionnements GIE IMPA pour la partie séniors.

- Pour le service Petite Enfance, inscription de la somme de 207.850 €

Représentant les recettes attendues de la CAF sur le fonctionnement et les actions du RPE - Relais Petite Enfance, ainsi que sur le subventionnement des places des 2 multi accueils.

- Pour le service Administration Générale, inscription de la somme de 3.000 €

Représentant la recette attendue de la participation d'une commune pour des travaux d'entretien de bâtiment périscolaire sur son territoire.

- Pour le service STRE - Service pour la Transition et la Résilience Ecologique, inscription de la somme de 89.800 €

Représentant les recettes attendues de la Région pour le transport à la demande et d'une participation pour la mise en place de l'houblonnière, ainsi que celle de l'Agence de l'eau pour des études GEMAPI et reprise de compétence eau/assainissement.

En ce qui concerne la dotation d'intercommunalité, inscription de la somme de 830.000 €
En ce qui concerne le FCTVA sur le fonctionnement des mois de novembre et décembre 2021, inscription de la somme de 1.000 €.

Il convient de noter que la compensation d'exonération de la taxe d'habitation est remplacée par une fraction de TVA se trouvant au chapitre 73 ci-dessus.

d) Les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels

Pour le chapitre 76, inscription de la somme de **2.400 €**.

Ce montant correspond aux intérêts dus par la commune de BRAZEY EN PLAINE pour le ticket de sortie

e) Les atténuations de charges

Il s'agit des remboursements concernant les arrêts de maladie, inscrits au chapitre 013 pour la somme de **60.000,00 €**.

Somme inférieure à 2021, étant plus représentative d'un exercice dit « normal », malgré les absences encore liées au COVID.

B. LES DEPENSES ET RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	3 185 441,78
020 - Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 052 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	35 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	78 502,00	13 - Subventions d'investissement	987 626,08
204 - Subventions d'équipement versées	22 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 940 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 346 628,27	27 - Autres immobilisations financières	10 900,00
23 - Immobilisations en cours	4 839 889,13		
27 - Autres immobilisations financières	232 987,33		
Total des dépenses réelles d'investissement	7 672 006,73	Total des recettes réelles d'investissement	7 159 467,86
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	700,00	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	514 300,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	700,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	514 300,00
TOTAL DEPENSES	7 672 706,73	TOTAL RECETTES	7 673 767,86

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Synthèse des inscriptions au BP 2022 par service :

BUDGET PRINCIPAL 2022		INVEST
		DEP
COMMANDÉE PUBLIQUE - TOUS SERVICES		4 640 700,00
SECRETARIAT GENERAL / MOYENS GX - 020		107 680,00
SERVICE INFORMATIQUE - TOUS SERVICES		82 700,00
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES - 023 024		45 450,00
POLE ENFANCE JEUNESSE - 421 422 423 252		19 600,00
GENS DU VOYAGE - 524		44 300,00
POLE FAMILIAL ET SOCIAL - CENTRE SOCIAL - 60		3 500,00
PETITE ENFANCE RPE et MULTIACC - 64		18 750,00
STRE - ENVIRONNEMENT / DEPLACEMENTS - 830 815		113 000,00
INTERVENTIONS ECONOMIQUES / INSERPRO - 90		22 000,00
SOUS TOTAUX SERVICES		5 097 680,00
<i>NA 01 - NON AFFECTE</i>		<i>1 282 987,33</i>
<i>reprise SUBVT</i>		<i>700,00</i>
RAR		1 291 339,40
		7 672 706,73

- Service Commande Publique pour 4.640.700 € :

- Inscription des projets de TART (AMO + étude de sol),
- Travaux acoustique pour des accueils de loisirs,
- Climatisation de sites périscolaires,
- Travaux AD'AP de sites périscolaires,
- Aires de jeux pour plusieurs sites,
- Complément de l'organigramme de clés,
- Création d'un espace socioéducatif sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,

- Création arrêt de bus pour la Ferme aux escaliers,
- Mobilier pour les services,
- Électroménager pour l'Enfance Jeunesse,
- PIRL - plateformes individuelles roulantes,
- Bornes de recharge véhicules électriques,
- Restructuration et extension du Pole familial et social au 12 rue de Franche-Comté pour 4,314 millions estimés à l'APD.
- Service Administration Générale pour 107.680 € :
 - Etanchéité de la toiture du Pole familial et social au 12 rue de Franche-Comté,
 - Aménagements divers sites,
 - Nettoyeur haute pression,
 - Tableaux d'affichage,
 - Aspirateurs,
 - Chauffages d'appoint,
 - Micro-ondes.
- Service Informatique pour 82.700 € :
 - Logiciel marchés publics,
 - Télégestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,
 - Antennes mobiles,
 - Ordinateurs, tablettes dotation et renouvellement,
 - Imprimante 3D,
 - Copieur pour la Ferme aux escaliers,
 - Casques d'accueil,
 - Appareil photo.
- Service Communication pour 45.450 € :
 - Signalétique intérieure et extérieure sur le territoire (fixe et mobile),
 - Mange debout et tables pliantes pour événementiel.
- Service Pôle Enfance Jeunesse pour 19.600 € :
 - Chariots de transport,
 - Porte manteaux,
 - Vestiaires agents techniques,
 - Canapé pour espace jeunes,
 - Tonnelles,
 - 18 tricycles maternelle,
 - Autolaveuses,
 - Présentoirs,
 - Panneaux affichage extérieurs.
- Service Gens du Voyage pour 44.300 € :
 - Travaux d'assainissement pour la création d'un système de récupération des eaux usées,
 - Remboursement caution (2000 €).
- Service Centre Social du Pole Familial et Social pour 3.500 € :
 - Renouvellement matériel de motricité,

- Barre de son atelier danse,
- Affichage mobile.
- Pour le service Petite Enfance, pour 18.750 €
 - Matériel de motricité,
 - Décoration façade multi accueil Nord.
- Pour le service STRE - service pour la Transition et la Résilience Ecologique, pour 113.000 €
 - Plans de houblon,
 - Clôture houblonnaise,
 - Risques inondation bassin Boulouze.
- Pour le service Développement Économique, pour 22.000 €
 - Fin des dossiers FRT.
- Opérations non affectées, pour 2.575.026,73 €
 - Remboursement du capital des emprunts pour l'exercice 2022 pour 1.050.000 €,
 - Opérations de reprise de subvention pour 700 €
 - Prise en charge du déficit du budget ZIIC pour 232.987,33 €
 - Restes à réaliser N-1 pour 1.291.339,40 €

Ce qui porte l'ensemble des inscriptions de dépense d'investissement à **7.672.706,73 €**.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Synthèse des inscriptions au BP 2022 par service :

BUDGET PRINCIPAL 2022	INVEST REC
GENS DU VOYAGE - 524	2 000,00
POLE FAMILIAL ET SOCIAL - CENTRE SOCIAL - 60	5 050,00
STRE - ENVIRONNEMENT / DEPLACEMENTS - 830 815	800,00
SOUS TOTAUX SERVICES	7 850,00
NA 01 - NON AFFECTE	6 169 841,78
6811 et 28xxx	514 300,00
RAR	981 776,08
	7 673 767,86

- Pour le service GDV - gens du voyage, pour 2.000 €
 - Dépôt de garantie des voyageurs
- Service Centre Social du Pole Familial et Social pour 5.050 € :
 - Subvention pour FRANCE services

- Pour le service STRE - service pour la Transition et la Résilience Ecologique, pour 800 €
 - Subvention pour les solutions écologiques
- Opérations non affectées, pour 7.575.917,86 €
 - Les amortissements de l'exercice 2022 pour 514.300,00 €
 - Les restes à réaliser N-1 pour 981.776,08 €
 - L'emprunt à réaliser, à hauteur de 2.848.000,00 € pour l'équilibre du budget en attendant d'avoir les réponses des subventionneurs potentiels.
 - La part de capital pour le ticket de sortie de BRAZEY EN PLAINE pour 10.900,00 €
 - La somme attendue du FCTVA pour les mois de novembre et décembre 2021 pour 35.500,00 €
 - Le report N-1, article 001 pour 3.185.441,78 €

Ce qui porte l'ensemble des inscriptions de recette d'investissement à **7.673.767,86 €**.

C. LES AUTRES BUDGETS PRINCIPAUX

1. BUDGET FUNERARIUM			
Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	8 300,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	11 816,01
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 540,00	70 - Produits des services, du domaine	2 940,00
66 - Charges financières	3 905,00	75 - Autres produits de gestion courante	20 830,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 745,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	35 586,01
023 - Virement à la section d'investissement	6 425,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	4 800,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	11 225,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES	25 970,00	TOTAL RECETTES	35 586,01
Investissement - Dépense			
Investissement - Recette		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	3 476,17	021 - Virement de la section de fonctionnement	6 425,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 930,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 476,17
21 - Immobilisations corporelles	1 295,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	14 701,17	Total des recettes réelles d'investissement	9 901,17
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 800,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 800,00
TOTAL DEPENSES	14 701,17	TOTAL RECETTES	14 701,17

Il est à noter que le budget autonome du funérarium passe en DSP - Délégation de Service Public à compter du 1^{er} janvier 2022.

FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les sommes inscrites correspondent aux dépenses engagées par ce service et non mandatées sur 2021, telles que le nettoyage des parures mortuaires, l'eau et l'électricité et l'appel du dernier trimestre de la maintenance de la porte automatisée.

Il est ajouté les dépenses restant à notre charge malgré la DSP : assurance, impôt société (IS) qui est payable en N-1, la taxe foncière, le remboursement des intérêts de l'emprunt, le remboursement des salaires l'agent chargé de l'entretien du funérarium (solde de l'exercice 2021).

La charge des amortissements (6811) et le virement à la section d'investissement (023)

LES RECETTES

Au chapitre 70, les prestations mortuaires du mois de décembre n'ayant pas été titrées sur l'exercice précédent.

Au chapitre 75 le produit de la DSP

INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Il s'agit des dépenses de capital d'emprunt et du solde des serrures électroniques posées début 2022 appartenant à un marché global du budget principal.

LES RECETTES

Il ne s'agit que des recettes réglementaires : report N-1, recettes des amortissements, et virement de la section de fonctionnement (021) pour l'équilibre réel du budget.

2. BUDGET SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	25 250,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	17 531,70
012 - Charges de personnel et frais assimilés	169 150,00	70 - Produits des services, du domaine	203 400,00
022- Dépenses imprévues	12 000,00	74 - Dotations, subventions et participations	16 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	25 000,00		,
Total des dépenses réelles de fonctionnement	231 400,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	236 931,70
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	5 500,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 500,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES	236 900,00	TOTAL RECETTES	236 931,70
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
21 - Immobilisations corporelles	4 316,00	001 - Solde d'exécution section d'investissement	13 869,86
		13 - Subventions d'investissement	2 600,00
Total des dépenses réelles d'investissement	4 316,00	Total des recettes réelles d'investissement	16 469,86
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	5 500,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 500,00
TOTAL DEPENSES	4 316,00	TOTAL RECETTES	21 969,86

Il est à noter que ce budget autonome s'équilibre avec les recettes des communes bénéficiant du service d'urbanisme.

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les sommes inscrites correspondent aux dépenses liées au service : téléphone, électricité eau, maintenance des équipements, petites réparations, fournitures de bureau et de vêtements de travail, formations.

Au chapitre 012, la charge de personnel des agents du service, auquel s'ajoute les cotisations d'assurance statutaire, CNAS et supplément familial.

Au chapitre 022, les dépenses imprévues éventuelles pour le service

Au chapitre 65, inscription des droits du logiciel spécifique du service, de son hébergement et les antivirus.

LES RECETTES

Au chapitre 70, la participation des communes membres.

Au chapitre 74, le produit de la subvention obtenue pour la dématérialisation des actes d'urbanisme.

INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Les sommes inscrites au chapitre 21 correspondent à l'achat de 3 PC de bureau pour 2.600 € et au reste à réaliser pour 1.716 € (traceur)

LES RECETTES

Au chapitre 13, la participation des communes membres.

Plus les recettes réglementaires : recettes des amortissements et report N-1.

D. LES BUDGETS ANNEXES

3. BUDGET ZAE DES CENTS JOURNAUX			
Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	2 077 000.00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	9 078.75
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	-
65 - Autres charges de gestion courante	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 077 000.00	Total des recettes réelles de fonctionnement	9 078.75
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	280 351.13	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	2 357 351.13
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	280 351.13	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 357 351.13
TOTAL DEPENSES	2 357 351.13	TOTAL RECETTES	2 366 429.88
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	138 819.50	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-
		16 - Emprunts et dettes assimilées	2 215 900.00
Total des dépenses réelles d'investissement	138 819.50	Total des recettes réelles d'investissement	2 215 900.00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	2 357 351.13	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	280 351.13
Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 357 351.13	Total des recettes d'ordre d'investissement	280 351.13
TOTAL DEPENSES	2 496 170.63	TOTAL RECETTES	2 496 251.13

FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les sommes inscrites au chapitre 011, correspondent aux dépenses liées à la zone :

Honoraires pour 21.000 €

Actes contentieux (évictions) pour 10.000 €

Prime d'exploitation et de réemploi pour 166.000 €

Aménagement du giratoire pour 600.000 €

INRAP, archéologie et AMO pour 220.000 €

Achat de terrains à aménager pour 1.060.000 €

Au chapitre 042, les écritures de stock réglementaires

LES RECETTES

En 002, le report N-1

Au chapitre 042, les écritures de stock réglementaires

INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Au chapitre 040, les écritures de stock réglementaires.

En 001, le report N-1

LES RECETTES

Au chapitre 16, emprunt d'équilibre.

Au chapitre 040, opérations réglementaires de stock.

4. BUDGET ZIIC - ZONES INTERCOMMUNALES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	235 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 728,25
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	-
65 - Autres charges de gestion courante	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	235 000,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 728,25
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections -	220 161,33	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	455 161,33
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	220 161,33	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	455 161,33
TOTAL DEPENSES	455 161,33	TOTAL RECETTES	458 889,58
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	2 012,67
		16 - Emprunts et dettes assimilées	232 987,33
Total des dépenses réelles d'investissement	-	Total des recettes réelles d'investissement	235 000,00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	455 161,33	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	220 161,33
Total des dépenses d'ordre d'investissement	455 161,33	Total des recettes d'ordre d'investissement	220 161,33
TOTAL DEPENSES	455 161,33	TOTAL RECETTES	455 161,33

FONCTIONNEMENT**LES DEPENSES**

Les sommes inscrites au chapitre 011, correspondent aux dépenses liées à la zone :
Honoraires pour 3.000 €

Actes contentieux, frais de notaire pour 20.000 €

Prime d'exploitation pour 2.000 €

Etude de sol, archéologie et AMO pour 30.000 €

Achat de terrains à aménager pour extension pour 180.000 €

Au chapitre 042, les écritures de stock réglementaires

LES RECETTES

Au chapitre 042, les écritures de stock réglementaires

En 002, report N-1

INVESTISSEMENT**LES DEPENSES**

Au chapitre 040, les écritures de stock réglementaires

LES RECETTES

Au chapitre 16, subvention d'équilibre du budget principal et opérations de stock.

En 001, report N-1.

II. ETAT DE LA DETTE DE LA CCPD

Synthèse de la dette de la CCPD au 03/03/2021 (source FinanceActive)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEXAnnuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
9 811 207,89 €	1,15 %	15 ans et 4 mois	7 ans et 10 mois	23

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
BANQUE POSTALE	8 648 000,00 €	88,14 %
CAISSE D'EPARGNE	536 036,23 €	5,46 %
CREDIT MUTUEL	508 427,26 €	5,18 %
Autres prêteurs	118 744,40 €	1,21 %
Ensemble des prêteurs	9 811 207,89 €	100,00 %

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	9 811 207,89 €	100,00 %	1,15 %
Variable	0,00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	9 811 207,89 €	100,00 %	1,15 %

Dette par année

	2022	2023	2024	2025	2026	2031
Encours moyen	9 515 056 €	8 501 943 €	7 515 678 €	6 709 665 €	5 960 415 €	3 190 959 €
Capital payé sur la période	1 014 302 €	1 003 242 €	888 920 €	756 135 €	740 609 €	280 000 €
Intérêts payés sur la période	107 972 €	93 517 €	75 926 €	65 295 €	57 130 €	30 830 €
Taux moyen sur la période	1,12 %	1,05 %	0,95 %	0,91 %	0,89 %	0,95 %

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220317-22_03_17_18A-BF